

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 07 avril 2022

n° 047-22 C

Objet : RS - Approbation de l'avenant n° 3 au procès-verbal de mise à disposition de biens avec Chambéry-Grand Lac Economie

• date de convocation le 01 avril 2022 • nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi sept avril à dix-neuf heures quarante-cinq, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Jacob-Bellecombette, Université, Amphithéâtre 19000, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 49

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	
Barberaz	Arthur Boix-Neveu - Danièle Goddard
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévisse - Claudine Bonilla - Daniel Bouchet - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Michel Camoz - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Philippe Cordier - Isabelle Dunod - Sabrina Haerinck - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur - Micheline Myard-Dalmaï - Martin Noblecourt - Benoît Perrotton - Claire Plateaux - Walter Sartori - Alexandra Turnar
Cognin	Corinne Charles - Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton - Bruno Stellan
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Pascal Mithieux - Céline Vernaz
La Ravoire	Alexandre Gennaro - Chantal Giorda
La Thuile	
Le Châtelard	
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	Max Joly
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Alain Saurel
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Jacques Henriot
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

• conseiller excusé représenté par un suppléant : 1
Marcel Ferrari

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 19

de Grégory Basin à Alexandre Gennaro - de Jean-François Beccu à Michel Camoz - de Luc Berthoud à Daniel Rochaix - de Christèle Blambert à Brigitte Bochaton - de Stéphane Bochet à Jean-Marc Léoutre - de Vincent Boulnois à Jean-Marc Léoutre - de Sophie Bourgade à Martin Noblecourt - de Alain Caraco à Marie Bénévisse - de Michel Dyen à Brigitte Bochaton - de Philippe Ferrari à Jean-Pierre Fressoz - de Hervé Ferroud-Plattet à Serge Tichkiewitch - de Alain Gaget à Pascal Mithieux - de Hélène Jacquemin à Philippe Gamen - de Laïla Karoui à Aloïs Chassot - de Gaëtan Pauchet à Aurélie Le Meur - de Marie Perrier à Philippe Gamen - de Emilio Pla Diaz à Franck Morat - de Dominique Pommat à Corine Wolff - de Thierry Tournier à Christian Berthomier

• conseillers excusés : 14

Jimmy Bâabâa - Frédéric Bret - Jean-Pierre Casazza - Maryse Fabre - Christelle Favetta-Sieyes - James Hallay - Martine Lambert - Luc Meunier - Raphaële Mouric - Damien Regairaz - Thierry Repentin - Farid Rezzak - Alain Thieffenat - Cécile Trahand

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 07 avril 2022

délibération n° 047-22 C

objet **RS - Approbation de l'avenant n° 3 au procès-verbal de mise à disposition de biens avec Chambéry-Grand Lac Economie**

Philippe Gamen en l'absence de Luc Berthoud, vice-président chargé de l'économie, de l'enseignement supérieur et de l'innovation, rappelle que par délibération du 13 juillet 2017, Grand Chambéry a approuvé le procès-verbal (PV) de mise à disposition de plusieurs ensembles immobiliers au Syndicat mixte Chambéry-Grand Lac Economie (CGLE), conformément au transfert de la compétence développement économique à cette structure à compter du 1^{er} juillet 2017.

Pour rappel, les biens mis à disposition de CGLE sont les suivants :

- la pépinière et l'hôtel d'entreprises de Côte-Rousse à Chambéry,
- l'hôtel d'entreprises aux Fontanettes à Chambéry,
- le pôle technologique et la pépinière d'entreprises au sein de l'immeuble Le Galien à Challes-les-Eaux,
- la pépinière d'entreprises et de coworking au Châtelard.

Dans le cadre de la gestion de ces différents sites, les avenants au PV de mise à disposition suivants ont été conclus :

- avenant n° 1 : modification du périmètre du parc d'activités de Côte-Rousse par le retrait des bâtiments E et D (délibération n° 161-19 C du 14 novembre 2019),
- avenant n° 2 : modification des biens mis à disposition au sein du Galien (délibération n° 099-21 C du 13 juillet 2021).

Conformément à un travail mené par Grand Chambéry entre 2015 et 2017, puis par CGLE depuis 2017, il a été convenu de développer une nouvelle offre de locaux artisanaux sur le parc d'activités de Côte-Rousse.

CGLE a souhaité que le foncier consacré au développement de cette nouvelle offre sur les Hauts-de-Chambéry soit mis à disposition d'un promoteur par le biais d'un bail à construction. Ce foncier a ainsi fait l'objet d'un découpage parcellaire et l'avenant n° 1 au PV de mise à disposition a modifié le périmètre du parc d'activités.

Le promoteur a, par la suite, renoncé à l'acquisition. Un second promoteur a sollicité CGLE afin de développer cette nouvelle offre. Ce dernier a souhaité faire évoluer le découpage parcellaire pour favoriser un découpage foncier plus cohérent.

Afin de permettre la réalisation de cette opération, il convient de définir le nouveau périmètre concerné du PV de mise à disposition conclu entre Grand Chambéry et Chambéry-Grand Lac Economie, en tenant compte du nouveau découpage.

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Vu la délibération n° 273-17 C du Conseil communautaire du 13 juillet 2017 approuvant le procès-verbal de mise à disposition de biens au bénéfice du syndicat mixte Chambéry-Grand Lac Economie,

Vu l'avenant n° 1 au PV de mise à disposition de biens au bénéfice de CGLE signé le 30 décembre 2019,

Vu l'avenant n° 2 au PV de mise à disposition de biens au bénéfice de CGLE signé le 29 juillet 2021,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve l'avenant n° 3 au procès-verbal de mise à disposition de biens avec Chambéry-Grand Lac Economie,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer cet avenant n° 3 et tout acte à intervenir.

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération I-Parapheur

Numéro attribué à l'acte : 047-22 C

Objet de l'acte : RS - Approbation de l'avenant n° 3 au procès-verbal de mise à disposition de biens avec Chambéry-Grand Lac Economie

Thème Préfecture : 2 - Urbanisme 2 - Actes relatifs au droit d occupation ou d utilisation des sols

Date de l'acte : 14 avril 2022

Annexe(s) : annexe 1, annexe 2, annexe 3

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20220414-lmc1H27090H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H27090H1

Date de transmission en Préfecture : 14 avril 2022

Date de réception en Préfecture : 14 avril 2022

Publication : jeudi 14 avril 2022